

# Contre-indicateur du chômage : réponse à quelques objections fréquentes

 [alternatives-economiques.fr/contre-indicateur-chomage-reponse-a-quelques-objections-frequentes/00080370](https://alternatives-economiques.fr/contre-indicateur-chomage-reponse-a-quelques-objections-frequentes/00080370)

Guillaume Duval, septembre 2017



L'indicateur alternatif au taux de chômage que nous avons [rendu public le 4 septembre dernier](#) sous la forme d'un taux de non-emploi en équivalent temps plein entre 25 et 59 ans a suscité de nombreuses critiques et interrogations. Nous répondons ici aux principales d'entre elles.

**1. « La tranche 25 à 59 ans prise en compte dans votre indicateur ne couvre que 35 ans alors qu'on doit travailler désormais 43 ans avant d'avoir droit à une retraite à taux plein. »**

C'est exact, mais en ne prenant en compte que cet intervalle d'âge pour notre indicateur au lieu des 15-65 ans généralement retenus par les organismes internationaux, nous ne sous-entendons absolument pas que chacun d'entre nous ne devrait travailler qu'entre 25 et 59 ans. Nous disons simplement que ceux qui ont commencé à travailler plus tôt, avant 25 ans, peuvent être légitimes à quitter l'emploi avant 65 ans. A l'inverse, ceux qui font des études jusqu'à l'âge de 25 ans devront certes quant à eux travailler au-delà de 60 ans, mais il n'y a aucune raison qu'ils grèvent l'indicateur de non-emploi sur l'intervalle 15-25 ans dans la mesure où la société française a fait le choix collectif de pousser une partie importante de sa jeunesse à suivre des études supérieures.

Sur le même sujet



Statistiques

## Alternatives Economiques lance son contre-indicateur du chômage

Dans la société française telle qu'elle est aujourd'hui, la période 25-59 ans est simplement celle pendant laquelle il est normal de considérer que chacun doit pouvoir trouver et occuper un emploi : c'est donc la tranche d'âge pendant laquelle il est légitime que la société française vise à se rapprocher au maximum du plein emploi. Suite à la réforme des retraites de 2010 qui a instauré un âge minimal de départ à 62 ans, on aurait pu imaginer étendre cette période jusqu'à cet âge, même si le bien-fondé de cette réforme reste contesté, mais les données ne sont pas disponibles pour l'instant à cette borne d'âge : elles n'existent que pour 60 ou 65 ans.

### 2. « En éliminant le chômage des jeunes qui est très élevé en France vous cherchez à enjoliver artificiellement votre indicateur. »

Ce n'est absolument pas le cas. Nous avons simplement retenu la borne des 25 ans parce qu'il est logique qu'aux âges inférieurs une forte proportion des jeunes soit en formation initiale et non en emploi et qu'en conséquence cela n'aurait aucun sens de calculer un taux de non-emploi de la même façon qu'aux âges supérieurs. Si on s'intéresse à la proportion des jeunes de 15 à 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation – les fameux NEET *not in employment, education or training* dans le jargon européen –, ils représentaient en France en 2016 11,9 % de cette classe d'âge. Ce niveau est certes considérable et très problématique (bien qu'il soit très proche de la moyenne de la zone euro 11,7 %), mais il reste très inférieur au taux de non-emploi de 27,5 % que nous avons calculé pour les 25-59 ans. Si nous avions rajouté ces NEET à notre indicateur, nous aurions donc fait baisser en réalité le taux de non-emploi au lieu de l'augmenter comme certains l'imaginent...

### Le taux de non-emploi des 15-25 ans est faible

Proportion des 15-25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation, en % du total en 2016

Il en va de même à l'autre extrémité du spectre : il n'y a aucune raison de tenir compte dans notre indicateur de non-emploi des personnes qui sont d'ores et déjà pensionnées entre 60 et 65 ans. On pourrait éventuellement calculer là aussi un taux de non-emploi en les sortant de la population concernée, mais pour cette tranche d'âge le nombre de retraités n'est pas connu avec précision dans les sources disponibles, tirées des enquêtes Emploi de l'Insee. Une question sur ce sujet avait été posée ponctuellement en 2012 mais elle n'a pas été repoussée depuis.

### 3. « En calculant un taux de non-emploi en équivalent temps plein, vous voulez stigmatiser le travail à temps partiel. »

Absolument pas. Nous ne faisons que représenter plus justement la situation qui prévaut lorsqu'on choisit de favoriser le développement du travail à temps partiel pour faire reculer le chômage. Si on veut avoir une idée

précise, et notamment comparable d'un pays à l'autre, des situations sur le marché du travail en termes de quantité de travail offerte à la population par une économie donnée, et donc de revenus correspondants, il est évidemment nécessaire de ramener les emplois à temps partiel à leur équivalent à temps plein.

Constater objectivement qu'un emploi à temps partiel diffère d'un emploi à temps plein, n'implique en soi aucun jugement de valeur sur le travail à temps partiel. C'est au contraire la façon classique de compter les emplois (et donc les non-emplois) de façon indifférenciée entre temps pleins et temps partiels qui est trompeuse car elle revient à additionner des choux et des carottes pour enjoliver artificiellement la situation du marché du travail...